

Opportunité de carrière.

Par **OLIAWLS**, le **02/03/2011** à **12:33**

Bonjour à tous,

Je me permets de poster ce nouveau sujet dans le but d'obtenir des avis de juristes, d'avocats afin de m'orienter sur ce qu'il serait bon de faire. Je vous présente mon cas. J'ai 21 ans, je suis en troisième année de droit à Toulouse, j'ai obtenu ma première année de droit en 2008. J'ai redoublé ma L2 de droit, et durant la deuxième année de L2 (l'année de redoublement) j'ai eu la chance de décrocher un poste d'employée d'avoués près de la Cour d'appel (poste occupé pendant 11 mois).

Aujourd'hui une autre opportunité s'offre à moi, on me propose un poste de juriste dans une entreprise récente et de taille moyenne. Mes tâches seront diverses et variées. (rédaction contrat de travail, mise en conformité de l'entreprise...)

Que dois-je faire?

Accepter cette opportunité en or ou refuser du fait de mon jeune âge?

Vos avis et conseils sont les bienvenus.

Merci à tous.

Par **alex83**, le **02/03/2011** à **13:25**

Bonjour,

Vous avez de la chance !

Mais je ne suis pas sûr qu'on puisse véritablement vous aider. Un tel choix participe vraiment d'un choix de carrière, d'un choix de vie même, donc un choix très personnel. Ça dépend de vos aspirations... Un poste de juriste d'entreprise avec bac+3 "seulement" c'est très intéressant. Mais tout dépend des éventuelles (justement) perceptives de carrières. Si vous acceptez et que vous ne pouvez pas "bouger" ça n'est pas intéressant. Imaginez qu'on ait plus besoin de vous au bout de 5 ans : vous allez vous retrouver dehors avec un bac+3. Beaucoup d'expérience, certes, mais un bac+3. Et là, vous risquez de vous entendre dire : oui mais vous n'avez pas de master donc vous serez beaucoup moins bien payé, vous n'avez pas le CAPA donc j'ai préféré M.X à vous.

Donc, le choix est plus que compliqué. N'y a-t-il pas moyens de garder contact avec l'entreprise, d'y travailler en alternance et de continuer vos études à côté ?

Par **OLIAWLS**, le **02/03/2011** à **16:30**

Merci alex83 d'avoir répondu.
L'heure de la réflexion est arrivée, je pense saisir cette chance.

Bonne continuation à toi. 

Par **Yn**, le **02/03/2011** à **18:45**

Le choix te revient, tu auras toujours la possibilité de suivre des formations complémentaires.

Par **Yann**, le **03/03/2011** à **09:51**

:D

Aux âmes biens nées la valeur n'attend pas le nombre des années.  Donc l'argument de l'âge n'est pas forcément convaincant, même s'il faut le prendre en ligne de compte.

Ceci dit, moi je terminerai d'abord mes études. Si ça se passe mal et que tu doives reprendre des études, dis-toi bien que ce sera plus difficile que maintenant que tu es "dans le bain".

De plus, il faut voir à plus long terme. Quel est le contexte? Est-ce l'entreprise d'un proche? As-tu la possibilité matérielle de poursuivre tes études (finances, etc...)? De quel type d'entreprise s'agit-il? Quel secteur d'activité? Quelles perspectives d'évolution? Te sens-tu les épaules pour t'imposer et surtout défendre ton opinion face à des personnes qui ont beaucoup plus d'expérience? Juriste dans une entreprise c'est pas forcément une partie de plaisir, tu passes souvent pour celui qui empêche de tourner en rond.

Je peux me tromper, mais voici ce que je me dirais dans une telle situation. Une entreprise qui recrute quelqu'un avec ton profil cherche à se donner bonne conscience en recrutant un juriste. Mais ils ne veulent pas quelqu'un de trop qualifié soit pour ne pas payer trop cher, soit pour pouvoir passer outre son avis. Ça indique qu'ils veulent juste quelqu'un pour cautionner ce qu'ils font sans chercher réellement si le recrutement d'un juriste est une nécessité, ni même sans envisager que ce juriste pourra leur donner des conseils qui iront à l'encontre de leurs attentes. Tu risques de te retrouver à être un "super secrétaire" et rien de plus.

Renseigne toi bien avant de décider sur les attentes de tes patrons concernant ton poste et sur la marge de manœuvre dont tu disposeras.

Bien entendu ce n'est qu'une opinion qui n'engage que moi et je n'ai pas toutes les données 

pour être catégorique. A toi de trancher 

Par **Camille**, le **03/03/2011** à **11:23**

Bjr,

[quote="Yann":3ihm3hoh]Aux âmes biens nées la valeur n'attend pas le nombre des années.

Image not found or type unknown

[/quote:3ihm3hoh]

:))

Oui ! Mais... A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire ! Image not found or type unknown

(et ici, ce pourrait bien être le cas...)

Par **OLIAWLS**, le **03/03/2011** à **17:21**

Merci à Yn, Yann et Camille d'avoir contribué à cette discussion.

A coeur vaillant rien d'impossible Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **05/03/2011** à **09:18**

Bonjour,

La question n'est pas là, mais est surtout de savoir quelles sont les intentions réelles à long terme de la boîte qui vous fait ce genre de proposition, proposition qui risque de vous couper d'un diplôme, quand on sait le mal qu'ont beaucoup pour décrocher un premier job avec un diplôme pourtant déjà en poche. Donc, prudence, prudence...